

## Fiche résumée : TEILLEUR DE LIN

### MÉTIER APPARENTÉS

Dérouleuse de balles de lin, ramasseur de filasses

### CODES

CITP 88 : 7431

PCS 2003 : 171h

ROME 1999 : 41112

CITP 2008 : 7318

### DESCRIPTIF

Le lin est arraché (et non cueilli) dans sa totalité pour préserver la longueur de la tige et donc de la fibre. Il est reposé au sol en andains (rangées de tiges sur le sol).

Le rouissage (dissociation des parties fibreuses des parties ligneuses de la plante sous l'action combinée du soleil et de la pluie) débute alors. Il durera deux à trois semaines selon les conditions météorologiques. Pour qu'il soit homogène, des retourneuses soulèvent les andains et les retournent au moins une fois.

Lorsque le rouissage est terminé, une enrouleuse ramasse l'andain et l'enroule en balles rondes.

Le teillage du lin permet de séparer mécaniquement ses différents constituants.

Cinq produits sont issus du lin :

1. **La filasse** : il s'agit des fibres les plus longues et les plus belles qui pourront être utilisées dans le textile.
2. **Les capsules** qui seront broyées et qui, additionnées à de la mélasse, seront utilisées pour l'alimentation animale
3. **Les graines** qui seront réensemencées ou qui seront utilisées pour produire de l'huile.
4. **L'étope**. Il s'agit des fibres courtes et plus grosses qui seront utilisées dans le textile, la papeterie ou pour garnir les portières de voiture.
5. **Les anas** qui correspondent à l'intérieur de la tige et qui serviront pour faire des panneaux agglomérés ou des litières.

### CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES



#### Lieux de travail

##### > Caractéristiques (nuisances possibles)

- **champs de lin** (exposition aux UV, intempéries, contraintes de la conduite d'engins agricoles, déplacement routier)
- **entrepôts de stockage du lin** (chute d'objets)
- **atelier de teillage du lin** (poussières de lin, bruit (SMR), chute)
- **graineterie**
- **atelier de traitement des étoupes et des anas** (poussières de lin, bruit (SMR))

##### > Nuisances (préventions)

- **exposition aux UV** (se couvrir la tête, porter des vêtements, appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien, porter des lunettes de protection contre les UV)
- **intempéries** (adapter sa tenue de travail, porter des gants)
- **contraintes de la conduite d'engins agricoles** (conduire les engins agricoles en sécurité)
- **déplacement routier**
- **chute d'objets** (mettre les équipements de travail en conformité, porter des chaussures de sécurité, porter un casque)
- **poussières de lin** (aspirer à la source, appliquer les recommandations de la CNAMTS (R 418), former à la prévention de l'incendie, prévenir les incendies et les explosions liés aux poussières explosives, porter un appareil de protection respiratoire filtrant)

- **bruit (SMR)** (informer et former sur le bruit, réduire le bruit, signaler les lieux bruyants, porter des protecteurs individuels contre le bruit)
- **chute dans un escalier ou de marches** (mettre des sols anti-dérapants, les entretenir, adapter l'outil de travail)

### > Effets sur la santé

- asthme, rhinite allergiques
- syndrome respiratoire obstructif aigu, byssinose BPCO (RG 90 : liste limitative)
- conséquence du bruit sur l'oreille interne, effets extra-auditifs du bruit, majoration du risque d'accident du travail par effet masque (RG 42 : liste limitative)
- lésions traumatiques d'une partie du corps
- coup de soleil, pathologies oculaires liées aux UV, cancer cutané
- affections aiguës des voies respiratoires, syndrome de Raynaud



## Organisation du travail

### > Caractéristiques (nuisances possibles)

- **horaires réguliers de jour ou travail posté 2x8** (organisation pouvant entraîner une perturbation des rythmes chronobiologiques)
- **travail en équipe** (contrainte relationnelle)
- **fluctuation saisonnière** (rythme pouvant générer une perturbation de la vie sociale ou familiale)
- **travail à la chaîne** en flux continu

### > Nuisances (préventions)

- rythme pouvant générer une perturbation de la vie sociale, familiale ou des rythmes chronobiologiques (informer sur la chronobiologie)
- contrainte relationnelle (faciliter la communication)

### > Effets sur la santé

- troubles du sommeil et de la vigilance, conduite addictive
- anxiété, troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes



## Tâches

### > Caractéristiques (nuisances possibles)

- **stocker les balles de lin** (chute d'objets, conduite d'un engin de levage)
- **apporter les balles sur la ligne de teillage** (conduite d'un engin de levage, coactivité, manutention)
- **dérouler les balles de lin** (machines en mouvements, cadence imposée, posture en torsion et anteflexion, mouvements répétitifs des membres supérieurs et des membres inférieurs, poussières de lin, bruit (SMR), outils coupants, projection d'un corps étranger, chute)
- **égrainer** (poussières de lin, bruit (SMR))
- **surveiller la ligne de teillage** (poussières de lin, bruit (SMR), déplacement de plain-pied, chute, machines en mouvements, bourrage)
- **trier les filasses** (poussières de lin, station debout prolongée, mouvements répétitifs des membres supérieurs)
- **former les ballots de filasse**
- **surveiller la ligne d'étoupage** (bourrage)
- **conduire des engins agricoles** (conduite d'engins agricoles, vibrations transmises à l'ensemble du corps)

### > Nuisances (préventions)

- **bruit (SMR)** (informer et former sur le bruit, réduire le bruit, signaler les lieux bruyants, porter des protecteurs individuels contre le bruit)
- **poussières de lin** (aspirer à la source, appliquer les recommandations de la CNAMTS (R 418), former à la prévention de l'incendie, prévenir les incendies et les explosions liés aux poussières explosives, porter un appareil de protection respiratoire filtrant)
- **cadence imposée, machines en mouvements** (adapter les tenues de travail, mettre des carters de protection, arrêt d'urgence)
- **station debout prolongée, posture en torsion et anteflexion** (ordonnance de prévention insuffisance veineuse)
- **mouvements répétitifs des membres supérieurs** (alterner les tâches)

- déplacement de plain-pied, chute dans un escalier ou de marches (concevoir des voies de circulation, mettre des sols anti-dérapants et les entretenir, porter des chaussures avec semelles antidérapantes)
- charge physique de travail, manutention ou manipulation (proposer une formation action PRAPE)
- contrainte de la conduite d'un engin de levage et d'un engin agricole (établir une autorisation de conduite, faire valider le CACES, entretenir le matériel)
- vibrations transmises à l'ensemble du corps (choisir le matériel le moins vibrant, maintenir le matériel en bon état, informer sur le risque vibrations, limiter les durées d'exposition (vibrations), informer la femme enceinte)
- bourrage
- outils coupants, projection d'un corps étranger (former SST, mettre à disposition une trousse d'urgence)
- chute d'objets (mettre les équipements de travail en conformité, porter des chaussures de sécurité, porter un casque)
- coactivité (bien organiser la coactivité)
- intempéries (adapter sa tenue de travail, porter des gants)

### > Effets sur la santé

- asthme, rhinite allergiques
- syndrome respiratoire obstructif aigu, byssinose BPCO (RG 90 : liste limitative)
- conséquence du bruit sur l'oreille interne, effets extra-auditifs du bruit, majoration du risque d'accident du travail par effet masque (RG 42 : liste limitative)
- troubles musculo squelettiques des membres RG 57 (liste limitative)
- douleur du rachis dorso-lombaire, sciatique ou cruralgie par hernie discale (RG 97, RG 98 : listes limitatives)
- lésion traumatique d'une partie du corps due à une chute ou à un écrasement, plaie ouverte du poignet et de la main
- signes fonctionnels d'insuffisance veineuse



## Outils et équipements

### > Caractéristiques (nuisances possibles)

- **machines agricoles** du teilleur de lin (conduite d'engins agricoles)
- **machines de teillage** du lin (bruit (SMR), poussières de lin, machines en mouvements)

### > Nuisances (préventions)

- contraintes de la conduite d'engins agricoles (conduire les engins agricoles en sécurité)
- bruit (SMR) (informer et former sur le bruit, réduire le bruit, signaler les lieux bruyants, porter des protecteurs individuels contre le bruit)
- poussières de lin (aspirer à la source, appliquer les recommandations de la CNAMTS (R 418), former à la prévention de l'incendie, prévenir les incendies et les explosions liés aux poussières explosives, porter un appareil de protection respiratoire filtrant)
- machines en mouvements (adapter les tenues de travail, mettre des carters de protection, arrêt d'urgence)

### > Effets sur la santé

- asthme, rhinite allergiques
- syndrome respiratoire obstructif aigu, byssinose BPCO (RG 90 : liste limitative)
- conséquence du bruit sur l'oreille interne, effets extra-auditifs du bruit, majoration du risque d'accident du travail par effet masque (RG 42 : liste limitative)
- douleurs du rachis dorso-lombaire, sciatique ou cruralgie par hernie discale (RG 97 : liste limitative)
- lésion traumatique des membres supérieurs, écrasement



## Produits, matériaux et publics concernés

### > Caractéristiques (nuisances possibles)

- **lin** (poussières de lin)

### > Nuisances (préventions)

- **poussières de lin** (aspirer à la source, appliquer les recommandations de la CNAMTS (R 418), former à la prévention de l'incendie, prévenir les incendies et les explosions liés aux poussières explosives, porter un appareil de protection respiratoire filtrant)

**> Effets sur la santé**

- asthme, rhinite allergiques
- syndrome respiratoire obstructif aigu, byssinose BPCO (RG 90 : liste limitative)

**Tenue de travail****> Caractéristiques** (nuisances possibles)

- chaussures de sécurité
- protections auditives
- masque
- tous types de gants adaptés à l'activité

**SANTÉ ET TRAVAIL**

Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation, entreprise par entreprise, amener à un suivi en surveillance dite renforcée :

**SMR : bruit, vibrations mécaniques**

Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de pénibilité** : **Bruit, Equipes successives alternantes, Manutentions manuelles de charges, Postures pénibles, Travail répétitif, Vibrations mécaniques**

Le risque majeur est le risque de **chute** lié aux déplacements (sols glissants, escaliers, dénivellés et marchepieds), mais il y a également un risque de **traumatisme des membres supérieurs** lors des opérations de **débouillage** de la ligne et d'**inhalation de poussières de lin** lorsque l'aspiration n'est pas assez efficace.

Les différents tableaux de maladies professionnelles pouvant être concernés dans cette profession sont : **42, 57, 90, 97 et 98**.

**CONCLUSION**

Si le nombre d'entreprises de teillage est maintenant très limité, la France reste le 1er pays producteur de lin teillé.

La localisation géographique précise, l'absence de formation spécifique, la transmission des entreprises de père en fils font que l'activité des tailleurs de lin est peu connue.

Fiche résumée du 29/07/2010 issue de la **FMP Teilleur de lin** consultable sur <http://www.fmpcisme.org>